

Plan stratégique 2024-2027

DU COMMISSAIRE À LA LANGUE FRANÇAISE



COMMISSAIRE
à la langue française

Direction

Stéphanie Cashman-Pelletier, commissaire adjointe à la langue française

Rédaction

Commissaire à la langue française

Révision linguistique

Annie Pronovost

Conception graphique

ookee.ca

Date de parution

27 mars 2024

Le présent document peut être consulté sur le site Web du Commissaire à la langue française : <https://commissairelanguefrancaise.quebec/publications/>

Note – Commissaire à la langue française (avec un « C » majuscule) désigne l'institution, alors que commissaire (avec un « c » minuscule) est utilisé quand il s'agit de la personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec.

Éditeur

Commissaire à la langue française
875, Grande Allée Est, bureau 1.879
Québec (Québec) G1R 4Y8
Site Web : commissairelanguefrancaise.quebec
Courriel : info@clf.quebec

Plan stratégique 2024-2027 du Commissaire à la langue française

ISBN : 978-2-550-97167-2 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-97163-4 (version PDF)

© Commissaire à la langue française, 2024

Table des matières

3 MOT DU COMMISSAIRE

4 L'ORGANISATION EN BREF
Mission

Vision

Valeurs

Chiffres clés

6 ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT
Contexte externe

Contexte interne

9 CHOIX STRATÉGIQUES
Enjeu stratégique 1

Vitalité et pérennité de la langue française

11 **Enjeu stratégique 2**
Application de la
Charte de la langue française

13 **Enjeu stratégique 3**
Notoriété et reconnaissance
de l'organisation

16 **Enjeu stratégique 4**
Consolidation de l'expertise
et de la mobilisation de l'équipe

18 TABLEAU
SYNOPTIQUE



Mot du commissaire

Depuis maintenant plus d'un an, je dirige, à titre de commissaire à la langue française, une équipe déterminée et pleinement investie dans son travail. Ce premier plan stratégique, que j'ai l'honneur de présenter, témoigne de cette détermination et de cet investissement. Jeter les bases d'une nouvelle institution comporte son lot de défis, mais représente avant tout une aventure formidable.

Ce document a été conçu conformément aux nouvelles dispositions de la *Charte de la langue française*, modifiée de façon importante par la *Loi sur la langue commune et officielle du Québec, le français*.

Les pouvoirs prévus dans la *Charte de la langue française* pour le commissaire sont nombreux. En plus d'effectuer le suivi de la situation linguistique au Québec et d'en informer le public, le commissaire a le mandat de veiller au respect, par les institutions parlementaires, des obligations liées à la *Charte de la langue française*. Il doit également vérifier la mise en œuvre par l'Administration de ses obligations en matière de langue française et mener des enquêtes et des vérifications sur tous les sujets relevant de ses fonctions. Le plan stratégique 2024-2027 reflète ces pouvoirs.

La mission du Commissaire est aujourd'hui à l'avant-plan de l'actualité et des débats parlementaires. Cet intérêt pour la situation linguistique n'est guère surprenant. Dans un environnement en mutation rapide, l'usage du français comme langue commune de la société québécoise fait face à de nombreux défis.

Dans ce contexte, la recherche de pertinence sera une préoccupation constante de mon équipe. En plus de veiller à l'application de la *Charte de la langue française*, nous chercherons à jeter un éclairage inédit sur les enjeux les plus importants pour la situation linguistique au Québec.

Pour y arriver, nous adopterons une approche d'ouverture. Dès ma nomination, j'ai misé sur l'établissement de relations respectueuses, transparentes et soutenues avec des groupes et des individus provenant de divers horizons, tous intéressés par la situation du français au Québec. Notre organisation conservera cette approche au cours des prochaines années, tout en pérennisant les pratiques qui lui permettront d'accomplir sa mission dans la durée et à la hauteur de son ambition.

Jeter les bases d'une nouvelle institution représente une aventure formidable.

Le commissaire à la langue française,
Benoît Dubreuil

L'organisation en bref

MISSION

S'assurer de la vitalité et de la pérennité du français, langue commune du Québec, notamment en surveillant :

- > L'évolution de la situation linguistique au Québec;
- > Le respect des droits fondamentaux conférés par la *Charte de la langue française*;
- > L'exécution des obligations prévues par la *Charte*, dont celles des institutions parlementaires;
- > La mise en œuvre des dispositions de la *Charte* par le ministre de la Langue française, l'Office québécois de la langue française et Francisation Québec.

À cette fin, fournir à l'Assemblée nationale, au gouvernement ou au ministre de la Langue française des rapports, des avis et des recommandations.

VISION

Être une institution de référence, reconnue pour son expertise et son indépendance, dont les travaux influencent durablement les choix du Québec concernant le français, sa langue commune.

VALEURS

Six valeurs fondamentales guident le Commissaire à la langue française dans la réalisation de sa mission.

- > **PERTINENCE**
dans le choix stratégique des mandats et dans les recommandations formulées.
- > **RIGUEUR**
dans la démarche ainsi que dans l'analyse approfondie des faits et la formulation de propositions basées sur des données probantes.
- > **AUDACE**
dans le choix des thèmes abordés et dans la formulation de propositions novatrices.
- > **VIGILANCE**
dans l'attention portée aux enjeux émergents et au respect des droits et obligations prévus par la *Charte*.
- > **INDÉPENDANCE**
en tant qu'institution parlementaire, dans le respect du cadre législatif.
- > **OUVERTURE**
dans l'établissement d'une relation de confiance, de respect et d'écoute avec l'ensemble des parties prenantes.

Les cinq valeurs de l'administration publique québécoise lui servent également d'assises : la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect.

CHIFFRES CLÉS

1

année d'existence au lancement du plan stratégique

30

entités rencontrées dans le cadre de l'évaluation du déploiement de Francisation Québec

327

millions de personnes parlant le français sur cinq continents

14

effectifs du Commissaire à la langue française au 1^{er} mars 2024

7

droits fondamentaux exécutoires conférés par la *Charte de la langue française*

80

activités de représentation auprès des parties prenantes

3

avis, mémoires ou rapports publiés au cours de la première année

5^e

langue la plus parlée dans le monde

Analyse de l'environnement

L'élaboration du plan stratégique d'une institution nécessite une connaissance approfondie de l'environnement, tant externe qu'interne, dans lequel elle s'inscrit. À ce titre, l'analyse de l'environnement dans lequel le Commissaire à la langue française exercera sa mission au cours des prochaines années soulève plusieurs enjeux qui méritent d'être mentionnés.

CONTEXTE EXTERNE

UNE SITUATION LINGUISTIQUE PRÉOCCUPANTE

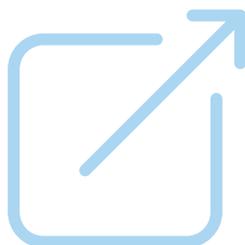
Au cours des dernières années, les questions linguistiques ont été au cœur du débat public québécois. Cette conversation, souvent animée, devrait se poursuivre. Les données des recensements de 2016 et de 2021, en particulier, ont mis en lumière des tendances préoccupantes pour l'avenir du français au Québec. Ces tendances concernent, par exemple, la baisse de la proportion de Québécoises et de Québécois qui ont une connaissance de cette langue, ou encore qui l'utilisent à la maison et sur le marché du travail.

Malgré des progrès importants réalisés depuis l'adoption de la *Charte de la langue française* en 1977, la population immigrante, en particulier, continue d'utiliser le français de façon moins fréquente que le reste de la population, tout en utilisant l'anglais plus fréquemment. À cela s'ajoute l'augmentation considérable de la population non permanente au cours des dernières années au Québec, dont environ le tiers serait aujourd'hui incapable de soutenir une conversation en français.

En parallèle, des enquêtes récentes mesurant les attitudes et les préférences linguistiques des jeunes, que ce soit au travail, dans les commerces ou dans l'espace culturel numérique, révèlent qu'une proportion importante d'entre eux ne manifeste pas de préférence forte pour le français, voire privilégie l'anglais. Cela représente un défi pour la vitalité et la pérennité de la langue française au Québec.

Des enquêtes récentes mesurant les attitudes et les préférences linguistiques des jeunes révèlent qu'une proportion importante d'entre eux ne manifeste pas de préférence forte pour le français, voire privilégie l'anglais.

Dans ce contexte, des changements structurels sont nécessaires pour assurer le maintien du poids du français au Québec, plus particulièrement dans la région métropolitaine de Montréal.



UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

La *Loi sur la langue commune et officielle du Québec, le français* (2022, chapitre 14) a modifié de façon importante la *Charte de la langue française*, notamment quant à la gouvernance de la politique linguistique au Québec. Jusqu'alors, celle-ci était confiée à un secrétariat, relevant d'un ministère responsable, et à trois organismes : l'Office québécois de la langue française (OQLF), le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) et la Commission de toponymie. La refonte de la *Charte* a transformé cette situation en créant le ministère de la Langue française (MLF), puis en instituant un commissaire à la langue française.

Alors que le CSLF relevait du ministre responsable de la Langue française, à qui il devait soumettre ses avis et recommandations, le commissaire à la langue française est nommé par l'Assemblée nationale et jouit donc d'une indépendance par rapport au gouvernement. Il remet ses rapports à la présidence de l'Assemblée nationale, qui les dépose. Il conserve certains des mandats et pouvoirs de l'ancien organisme, notamment ceux d'effectuer le suivi de la situation linguistique et d'informer le public des enjeux relatifs à la situation du français. Comme institution parlementaire indépendante, le Commissaire à la langue française entend ainsi contribuer à donner vie à ce nouveau cadre légal.

S'ajoutent de nouveaux mandats et pouvoirs, dont ceux de veiller au respect, par les institutions parlementaires, des obligations liées à la *Charte de la langue française*, de vérifier la mise en œuvre par l'Administration de ses obligations en matière de langue française, principalement son devoir d'exemplarité, et de mener des enquêtes et des vérifications sur les sujets relevant de ses fonctions.

Dans un environnement polarisé, où plusieurs parties prenantes ont des visions tranchées et opposées, le Commissaire à la langue française doit s'assurer de se positionner comme un intervenant crédible et indépendant. Malgré les nombreux défis à relever, le contexte de la mise en place du Commissaire à la langue française offre de nombreuses possibilités à saisir. Parmi les groupes et individus intéressés par la situation du français, il existe une volonté de développer un dialogue soutenu, respectueux et transparent. De même, l'éventail de données permettant de comprendre la situation linguistique est aujourd'hui de plus en plus diversifié. Si les mécanismes de partage de ces données ne sont pas toujours bien définis, le Commissaire entend bien en tirer profit pour élaborer des analyses et propositions inédites.



CONTEXTE INTERNE

UNE INSTITUTION NOUVELLE, UN DÉFI ORGANISATIONNEL

En tant que nouvelle institution, la crédibilité du Commissaire à la langue française dépend en partie de la pertinence de ses propositions et de la reconnaissance qui lui est accordée. Dans les deux cas, beaucoup demeure à bâtir, autant auprès du public que des décideurs.

Pour y arriver, le commissaire a travaillé à constituer une équipe de gestionnaires et de professionnels de haut niveau. Cette équipe se démarque par la diversité et la profondeur de son expertise, mais également par sa taille restreinte, ce qui constitue à la fois un défi et un avantage. Le Commissaire devra également affirmer sa présence sur le terrain, en maintenant un dialogue constant et soutenu avec les différents acteurs concernés.

Pour s'assurer d'être pertinent, le Commissaire à la langue française sera appelé à faire des choix. Le dynamisme et la taille de son organisation favoriseront l'agilité et la créativité, de même que l'élaboration de mesures innovantes.

En parallèle, la consolidation de l'expertise des membres du personnel, qui seront appelés à développer et à diversifier leurs compétences, représente à la fois un défi organisationnel de mobilisation et un gage de succès.



Le dynamisme et la taille de l'organisation favoriseront l'agilité et la créativité, de même que l'élaboration de mesures innovantes.



Choix stratégiques

ENJEU STRATÉGIQUE 1

Vitalité et pérennité de la langue française

ORIENTATION 1

Assurer la vitalité et la pérennité de la langue française au Québec

La création du Commissaire à la langue française survient à un moment où les discussions sur la vitalité et la pérennité de la langue française au Québec occupent une place prédominante dans le débat public. Ces discussions sont alimentées par des tendances démographiques, économiques, sociales et technologiques qui influencent la dynamique linguistique.

Pour informer le public et les parlementaires, le Commissaire à la langue française doit produire des rapports, études, avis et mémoires offrant un éclairage inédit sur les enjeux les plus importants pour la situation linguistique. Ces documents devront aider à la compréhension des facteurs favorisant l'usage du français au Québec et suggérer des mesures qui pourraient contribuer à l'évolution favorable de la langue française comme langue commune. Le plan stratégique présente deux objectifs visant à assurer la vitalité et la pérennité de la langue française au Québec.

Objectif 1.1

Analyser et comprendre les facteurs contribuant à l'usage du français au Québec

Les facteurs contribuant à l'usage du français au Québec sont nombreux et complexes. Ils se situent à l'échelle de l'individu, du groupe ou du milieu et interagissent les uns avec les autres. Pour aider à mieux les comprendre, le Commissaire à la langue française produira un ensemble de publications qui établiront les domaines d'intervention les plus déterminants pour assurer la vitalité et la pérennité du français au Québec.

Les documents produits seront de différentes natures. Ils incluront notamment des études traitant de divers aspects de la situation linguistique, des avis portant sur des enjeux de politique publique ou des tendances émergentes, ou encore des mémoires produits à l'occasion d'audiences publiques en commission parlementaire. Parmi les trois publications qui seront produites chaque année, au moins une devra porter sur un sujet qui n'a pas été préalablement traité par le Commissaire à la langue française.

Indicateurs	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Nombre de publications annuelles, dont au moins une portant sur un nouveau sujet	3	3	3

Objectif 1.2

Proposer des mesures qui contribuent à l'évolution favorable de la langue française comme langue commune

En plus de fournir une analyse de la situation linguistique au Québec et des mécanismes qui contribuent à son évolution, le Commissaire à la langue française sera une force de proposition. Cet objectif répond à une des obligations inscrites dans la *Charte de la langue française*, qui prévoit que le commissaire doit notamment recommander des mesures dans la foulée du rapport de suivi quinquennal produit par l'Office québécois de la langue française. Ce rapport porte notamment sur l'usage et le statut de la langue française ainsi que sur les comportements et attitudes des différents groupes linguistiques. C'est dans cet esprit que le Commissaire est intervenu, au cours des premiers mois de son existence, sur les questions de l'immigration temporaire, de la planification pluriannuelle de l'immigration permanente et de la place du français en science, en formulant des recommandations à l'attention du gouvernement et de l'Assemblée nationale. En s'inspirant des meilleures pratiques, le Commissaire à la langue française poursuivra dans cette voie en proposant les mesures qu'il juge nécessaires pour améliorer la situation du français au Québec.

Indicateurs	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Nombre de publications annuelles comportant des propositions de mesures	2	2	2



ENJEU STRATÉGIQUE 2

Application de la *Charte de la langue française*

ORIENTATION 2

S'assurer du respect du devoir d'exemplarité de l'État

Une des missions du Commissaire à la langue française est de s'assurer du respect du devoir d'exemplarité de l'État québécois. En effet, la *Charte de la langue française* consacre le français comme seule langue officielle et commune du Québec. La Politique linguistique de l'État, adoptée dans la foulée de la révision de la *Charte* en 2022, fait du français une « affaire d'État ». Elle guide l'Administration dans l'exécution de ses obligations, dont celle d'utiliser la langue française de façon exemplaire, d'en promouvoir la qualité et d'en assurer le rayonnement ainsi que la protection.

À l'instar du ministère de la Langue française avec les ministères et organismes gouvernementaux, le Commissaire à la langue française doit veiller au respect des obligations de la *Charte* par les institutions parlementaires québécoises. Il doit notamment s'assurer que celles-ci font preuve d'exemplarité en utilisant le français dans toutes leurs activités, sauf dans les cas prévus par la loi. Le Commissaire doit également s'assurer que la population puisse avoir recours à des processus de plaintes impartiaux en cas de manquement aux règles d'exemplarité ou de non-respect de ses droits linguistiques fondamentaux.

Objectif 2.1

Surveiller le respect des droits et l'exécution des obligations imposées par la *Charte de la langue française*

Le Commissaire à la langue française a mis en place un groupe de travail avec les institutions parlementaires afin de veiller au respect de leurs obligations découlant de la *Charte*. Dans une approche collaborative, son équipe les accompagne dans les défis particuliers rencontrés dans l'application de la *Charte*. Pour cibler les enjeux et élaborer de manière collaborative des outils visant l'appropriation de bonnes pratiques en matière d'exemplarité de l'État, ce groupe de travail s'est réuni à de nombreuses reprises au cours de la première année d'existence du Commissaire. Pour continuer de répondre à cet aspect de sa mission, le Commissaire prévoit, au cours des années à venir, tenir trois rencontres annuellement.

Un comité de suivi avec le ministère de la Langue française a également été créé dans le but d'harmoniser les interprétations de la loi et la reddition de comptes découlant des obligations qui y sont prévues. Très actif la première année, ce comité a permis d'établir une plus grande cohérence dans le suivi des obligations effectué par le Commissaire et le Ministère.

Indicateurs	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Nombres de rencontres du groupe de travail sur les institutions parlementaires	3	3	3
Nombre de rencontres d'harmonisation des pratiques et de l'interprétation CLF-MLF	4	3	2
Pourcentage des plaintes fondées pour lesquelles un suivi a été réalisé	100 %	100 %	100 %

ORIENTATION 3

Veiller au respect du droit à l'apprentissage du français

Pour favoriser l'utilisation du français comme langue commune, la *Charte de la langue française* reconnaît à tous les Québécois et Québécoises le droit de bénéficier de services d'apprentissage du français. En vue d'assurer l'harmonisation de l'offre gouvernementale des services de francisation, l'unité administrative Francisation Québec a été instituée au sein du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Francisation Québec est l'unique point d'accès gouvernemental pour les services d'apprentissage du français pour les individus et les entreprises. Elle a pour objectif principal de permettre à toute personne, résidant au Québec ou souhaitant y résider, qui ne maîtrise pas le français, de l'apprendre et d'en faire usage comme langue commune afin de s'épanouir et de contribuer à la vie de la société. Le Commissaire à la langue française veut s'assurer que les activités et les outils nécessaires à l'exercice du droit à l'apprentissage du français soient déployés par Francisation Québec.

Objectif 3.1

Évaluer de façon continue les services de Francisation Québec

Le déploiement de Francisation Québec engendre des changements importants dans l'offre gouvernementale de francisation, en regroupant des services autrefois offerts par des ministères distincts. En raison de l'importance de cette réforme, le Commissaire à la langue française souhaite en faire l'évaluation de manière continue. Cette démarche lui permettra de s'adapter à l'évolution de la situation, d'approfondir des enjeux clés et de tirer profit de nouvelles sources de données. Elle donnera lieu à des recommandations visant à ce que Francisation Québec réponde le mieux possible aux attentes.

Indicateurs	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Nombre de rapports comportant un nouvel aspect évalué	1	1	1
Pourcentage des recommandations à Francisation Québec appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	20 %	25 %	30 %

ENJEU STRATÉGIQUE 3

Notoriété et reconnaissance de l'organisation

ORIENTATION 4

Maximiser les retombées des avis et des rapports

Protéger la langue française et s'assurer de sa pérennité nécessite d'impliquer l'ensemble de la société québécoise dans les discussions sur les enjeux linguistiques. Pour ce faire, le Commissaire à la langue française doit devenir une institution connue et reconnue pour son expertise en la matière.

L'organisme produira annuellement trois publications portant sur des thèmes liés à la langue française et pouvant comporter des recommandations. Ces publications auront pour objectifs d'informer le public et les parlementaires sur des enjeux clés, mais aussi d'éclairer l'élaboration des politiques linguistiques. Le plan stratégique détaille trois objectifs visant à maximiser les retombées de ces publications.

Objectif 4.1

Assurer une présence médiatique pertinente

Un des objectifs du Commissaire est d'assurer une présence médiatique pertinente pour communiquer les principales conclusions de ses travaux à l'ensemble de la population québécoise. Cette diffusion se fera d'abord par l'entremise des médias traditionnels écrits et parlés, en particulier lors du lancement d'une publication ou d'une intervention en commission parlementaire. Le Commissaire sera également actif sur les médias sociaux (Facebook, LinkedIn, X) en vue de faire connaître les résultats de ses travaux aux journalistes, aux décideurs et aux citoyens du Québec. La pertinence de ses travaux tout comme sa présence médiatique régulière seront cruciales pour accroître les retombées de ses interventions.

Indicateurs	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Nombre d'interventions publiques en lien avec les publications du Commissaire	20	25	30
Nombre de publications sur les médias sociaux	50	70	90

Objectif 4.2

Rencontrer des parties prenantes de la société civile

Le deuxième objectif est d'assurer une présence du Commissaire à la langue française sur le terrain afin de s'imprégner des enjeux linguistiques jugés importants par les acteurs de la société civile. Cette présence soutenue auprès des différentes parties prenantes lui permettra également de diffuser ses travaux et de faire connaître son rôle et ses mandats. À cet égard, dès son entrée en fonction, le Commissaire a entamé un dialogue avec un nombre important d'intervenants issus de différents milieux. En plus des rencontres avec des acteurs de l'écosystème linguistique, l'institution s'engage à être présente dans la majorité des événements portant sur le français, qui se déroulent chaque année au Québec.

Indicateurs	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Nombre de rencontres avec les parties prenantes	50	50	50
Taux de participation aux événements ciblés, en lien avec la mission	80 %	80 %	80 %

Objectif 4.3

Sensibiliser les citoyens à la langue française

Dans le préambule de la *Charte de la langue française*, l'Assemblée nationale « reconnaît que le français est la seule langue commune de la nation québécoise et qu'il est déterminant que tous soient sensibilisés à l'importance de cette langue et de la culture québécoise comme liants de la société ».

La diffusion d'un contenu pertinent, accessible et vulgarisé permet de sensibiliser non seulement les acteurs politiques aux enjeux linguistiques, mais aussi l'ensemble de la population. Cette sensibilisation à l'usage et à la valorisation du français est possible notamment en utilisant de manière réfléchie et planifiée les réseaux sociaux pour augmenter le nombre d'abonnés et la portée des publications. Il est également possible de rejoindre la population en développant et en participant à des activités de promotion de la langue française destinées au grand public.

Indicateurs	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux du CLF	10 %	10 %	10 %
Nombre d'activités de sensibilisation (capsules Web de vulgarisation, balados, etc.)	3	3	3

ORIENTATION 5

Assurer un suivi des recommandations

La *Charte de la langue française* confère au commissaire le pouvoir de fournir à l'Assemblée nationale, au gouvernement ou au ministre de la Langue française les recommandations qu'il estime appropriées. Le commissaire peut également formuler dans son rapport annuel des recommandations portant sur l'évolution de la situation linguistique, sur les activités exercées par le ministre, par l'Office québécois de la langue française et par Francisation Québec ainsi que sur l'exécution des obligations de la *Charte* par l'Administration.

Les recommandations présentées par le Commissaire à la langue française ont également pour but d'offrir une réponse réaliste aux enjeux et priorités du Québec en matière de politique linguistique. Elles contribueront à accroître la notoriété du Commissaire et à en faire un acteur incontournable.

Objectif 5.1

Suivre l'application des recommandations du Commissaire

Le Commissaire à la langue française peut recommander les mesures qu'il estime nécessaires pour assurer la vitalité et la pérennité de la langue française, que ces mesures concernent les voies législative, administrative ou exécutive. Leur mise en place peut toutefois exiger un certain temps. Un suivi rigoureux des recommandations formulées prend donc toute son importance. Pour ce faire, le Commissaire à la langue française entend se donner des mécanismes de suivi. Le dépôt de son rapport annuel sera l'occasion de rendre compte des avancements réalisés dans la mise en œuvre des recommandations et de s'assurer qu'elles sont toujours actuelles.

Indicateurs	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	20 %	25 %	30 %



ENJEU STRATÉGIQUE 4

Consolidation de l'expertise et de la mobilisation de l'équipe

ORIENTATION 6

Maintenir la mobilisation des employés

La richesse et la force d'une organisation résident dans les personnes qui la composent. Le Commissaire à la langue française est fier d'avoir rassemblé en peu de temps une multitude de talents issus de diverses disciplines et ayant des expériences complémentaires. Si les membres de l'équipe sont déjà fortement engagés, l'institution doit conserver cette mobilisation pour les années à venir afin d'assurer la stabilité nécessaire à la réalisation de sa mission. Offrir un environnement intellectuellement stimulant et créer un esprit d'équipe font partie des priorités organisationnelles du Commissaire.

Objectif 6.1

Soutenir le développement des compétences du personnel

S'appuyant sur les solides compétences de son équipe, le Commissaire souhaite devenir une organisation apprenante favorisant le déploiement du plein potentiel de ses employés. La formation continue sera encouragée dans le but de contribuer au développement des compétences en lien avec l'emploi. De plus, le personnel du Commissaire pourra suivre des formations favorisant l'acquisition de nouvelles compétences dans une perspective de développement de carrière.

Indicateurs	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Nombre d'heures de formation reçue, par personne, en lien avec les fonctions ou le développement de carrière	15	15	15

Objectif 6.2

Assurer la cohésion de l'équipe et la mise en commun de réflexions

L'équipe du Commissaire est déployée dans la région de la Capitale-Nationale et celle de Montréal. Cette situation favorise la proximité avec les acteurs du terrain et avec le milieu universitaire, ce qui permet de bien contextualiser les enjeux linguistiques. La répartition du personnel exige toutefois d'investir des efforts supplémentaires pour assurer la cohésion de l'équipe. À cet égard, des activités sociales et des rencontres de travail réunissant l'ensemble du personnel seront organisées afin de consolider leur sentiment d'appartenance et l'esprit d'équipe. Elles permettront également de construire une vision commune, de partager des réflexions sur les analyses en cours et de discuter des aspects opérationnels de l'institution.

Indicateurs	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Nombre de rencontres d'équipe en personne	3	3	3
Nombre d'activités sociales	3	3	3





MISSION

S'assurer de la vitalité et de la pérennité du français, langue commune du Québec, notamment en surveillant :

- > L'évolution de la situation linguistique au Québec;
- > Le respect des droits fondamentaux conférés par la *Charte de la langue française*;
- > L'exécution des obligations prévues par la *Charte*, dont celles des institutions parlementaires;
- > La mise en œuvre des dispositions de la *Charte* par le ministre de la Langue française, l'Office québécois de la langue française et Francisation Québec.

À cette fin, fournir à l'Assemblée nationale, au gouvernement ou au ministre de la Langue française des rapports, des avis et des recommandations.

VISION

Être une institution de référence, reconnue pour son expertise et son indépendance, dont les travaux influencent durablement les choix du Québec concernant le français, sa langue commune.

VALEURS

Six valeurs fondamentales guident le CLF dans la réalisation de sa mission.

- > **PERTINENCE**
- > **RIGUEUR**
- > **AUDACE**
- > **VIGILANCE**
- > **INDÉPENDANCE**
- > **OUVERTURE**

Les valeurs de l'administration publique québécoise lui servent également d'assises : la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect.

Tableau synoptique

ENJEU 1

Orientation		
1	Assurer la vitalité et la pérennité de la langue française au Québec	1.1
		1.2

ENJEU 2

Orientations		
2	S'assurer du respect du devoir d'exemplarité de l'État	2.1
3	Veiller au respect du droit à l'apprentissage du français	3.1

ENJEU 3

Orientations		
4	Maximiser les retombées des avis et des rapports	4.1
		4.2
		4.3
5	Assurer un suivi des recommandations	5.1

ENJEU 4

Orientation		
6	Maintenir la mobilisation des employés	6.1
		6.2

Plan stratégique 2024-2027

Commissaire à la langue française

Vitalité et pérennité de la langue française

Objectifs	Indicateurs	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Analyser et comprendre les facteurs contribuant à l'usage du français au Québec	Nombre de publications annuelles dont au moins une portant sur un nouveau sujet	3	3	3
Proposer des mesures qui contribuent à l'évolution favorable de la langue française comme langue commune	Nombre de publications annuelles comportant des propositions de mesures	2	2	2

Application de la *Charte de la langue française*

Objectifs	Indicateurs	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Surveiller le respect des droits et l'exécution des obligations imposées par la <i>Charte de la langue française</i>	Nombres de rencontres du groupe de travail sur les institutions parlementaires	3	3	3
	Nombre de rencontres d'harmonisation des pratiques et de l'interprétation CLF-MLF	4	3	2
	Pourcentage des plaintes fondées pour lesquelles un suivi a été réalisé	100 %	100 %	100 %
Évaluer de façon continue les services de Francisation Québec	Nombre de rapports comportant un nouvel aspect évalué	1	1	1
	Pourcentage des recommandations à Francisation Québec appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	20 %	25 %	30 %

Notoriété et reconnaissance de l'organisation

Objectifs	Indicateurs	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Assurer une présence médiatique pertinente	Nombre d'interventions publiques en lien avec les publications du Commissaire	20	25	30
	Nombre de publications sur les réseaux sociaux	50	70	90
Rencontrer des parties prenantes de la société civile	Nombre de rencontres avec les parties prenantes	50	50	50
	Taux de participation aux événements ciblés en lien avec la mission	80 %	80 %	80 %
Sensibiliser les citoyens à la langue française	Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux du CLF	10 %	10 %	10 %
	Nombre d'activités de sensibilisation (capsules Web de vulgarisation, balados, etc.)	3	3	3
Suivre l'application des recommandations du Commissaire	Pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	20 %	25 %	30 %

Consolidation de l'expertise et de la mobilisation de l'équipe

Objectifs	Indicateurs	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Soutenir le développement des compétences du personnel	Nombre d'heures de formation reçue, par personne, en lien avec les fonctions ou le développement de carrière	15	15	15
Assurer la cohésion de l'équipe et la mise en commun de réflexions	Nombre de rencontres d'équipe en personne	3	3	3
	Nombre d'activités sociales	3	3	3

